

Fiche : LOC'ANNONCES (LOGEMENT)

Le candidat postule parmi une sélection de logements sociaux de la Ville de Paris (loyers 15 à 70% moins chers que dans le privé).

Site : LOC'annonces.paris.

- **71% des Parisiens sont éligibles à au moins un type de logement.**

La Ville de Paris a mis en place un **système de cotation** des demandes de logement social. Basé sur plus de **25 critères** pour sélectionner les demandeurs de logement.

3 ETAPES POUR POSTULER :

1^{ERE} ETAPE :

Vérifier les conditions.

Le nombre de personnes du foyer doit correspondre à la surface et au nombre de pièces du logement.

Le **taux d'effort** doit être **inférieur ou égal à 33%**.

Ex : $\frac{600\text{€ de loyer} + 100\text{€ de charges} - 150\text{€ aide APL}}{1200\text{€ ressources mensuelles} \times 100} = 45,8$ Taux d'effort (trop élevé)

Ex : $\frac{600\text{€ de loyer} + 100\text{€ de charges} - 0\text{€ aide APL}}{2150\text{€ ressources mensuelles} \times 100} = 32,55$ taux d'effort (recevable)

Les ressources doivent être en dessous des plafonds.

Tableau des plafonds de ressources sur paris.fr/services-et-infos-pratiques/logement/logement-social/demander-un-logement-social-37#qui-a-droit-a-un-logement-social_7

2^{EME} ETAPE :

Etre demandeur de logement social en Ile-de-France.

Le Numéro Unique Régional est demandé lors de la candidature sur LOC'Annonces.

3^{EME} ETAPE :

Postuler en ligne sur le logement jusqu'à la date limite de candidature.

Créez un compte ou connectez-vous directement depuis l'annonce désirée.

Pour se faire conseiller :

- Points d'accueil logement personnalisés dans les mairies d'arrondissement
Les conseillers logements reçoivent par demi-journée, **uniquement** sur [rendez-vous](#) !